



C.E.N.I -

COMMISSION - **E**LECTORALE - **N**ATIONALE - **I**NDEPENDANTE

DECISION N° ⁰⁰⁰⁷ /CENI/CAB/2017, PORTANT NOMINATION DES
MEMBRES DE LA CELLULE DE SUIVI DE GESTION DES MOYENS MATERIELS
ET FINANCIERS DE LA CENI

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
(CENI)

VU la constitution ;

VU le code électoral ;

VU la loi L/2012/016/CNT du 19 septembre 2012 portant composition,
organisation et fonctionnement de la CENI ;

VU le décret N° 113 du 29 octobre 2012 portant nomination des commissaires
de la CENI ainsi que les décrets de remplacement intervenus ;

VU le procès-verbal d'élection des membres du bureau exécutif de la CENI ;

VU les décisions des plénières de la CENI du 15, 19 et du 27 juin 2017 ;

DECIDE

Article 1^{er} : En application des articles 18 et 23 du règlement intérieur et sur proposition de l'Assemblée Plénière, sont nommés membres de la **cellule de suivi de la gestion des moyens matériels et financiers** les commissaires et les cadres dont les noms suivent :

- **Président** : Dr Oumory SANO, Commissaire
- **Vice-présidente** : Hadja Saran KANDE, Commissaire

- **Rapporteur** : Francis N'Kpa KOULEMOU, Commissaire
- **Membre** : Amara DIOUBATE, DAAF de la CENI
- **Membre** : Ibrahima BANDIAN, Contrôleur financier

Article 2: Les membres du Bureau de la CENI, les directeurs des départements, la direction des affaires administratives et financières et le secrétaire général sont invités à prendre toutes les dispositions utiles pour la bonne exécution de la présente décision ;

Article 3: La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistrée et publiée partout où besoin sera ;

Fait à Conakry le 23 AUG 2017

Le Président

Le Président
Maitre Amadou Salif KEBE